

MOTION

5.15/05

Création d'un service 'Ressources humaines'

Le personnel est reconnu par l'ensemble des entreprises comme leur première richesse. Sans l'engagement et l'efficacité de son personnel, une entreprise ou une administration ne peut réaliser les objectifs qu'elle se fixe.

Actuellement, la gestion des ressources humaines est dispersée au sein de l'administration communale. La secrétaire communale voit son temps partagé entre ses obligations de secrétaire de l'exécutif et responsable du secrétariat central et sa charge de responsable du personnel. Elle est épaulée dans cette tâche par une personne de son secrétariat. Les questions administratives sont réglées par une personne qui y consacre une part majoritaire de son temps et les affaires de salaires sont traitées par la caisse communale. En dehors de la politique salariale, il n'existe pas de réelle politique validée des ressources humaines.

Une gestion moderne du personnel doit s'articuler autour d'axes précis traitant notamment du recrutement, des salaires, de la formation continue, du suivi de l'absentéisme, des possibilités d'avancement, du partenariat social, des assurances sociales, de la politique salariale, de l'attractivité des postes communaux, du suivi professionnel des cas individuels, des assurances sociales, de la protection de la santé et la prévention des accidents et maladies professionnels et de la gestion prévisionnelle. Cela en assurant une totale transparence et une parfaite égalité de traitement à l'ensemble du personnel communal.

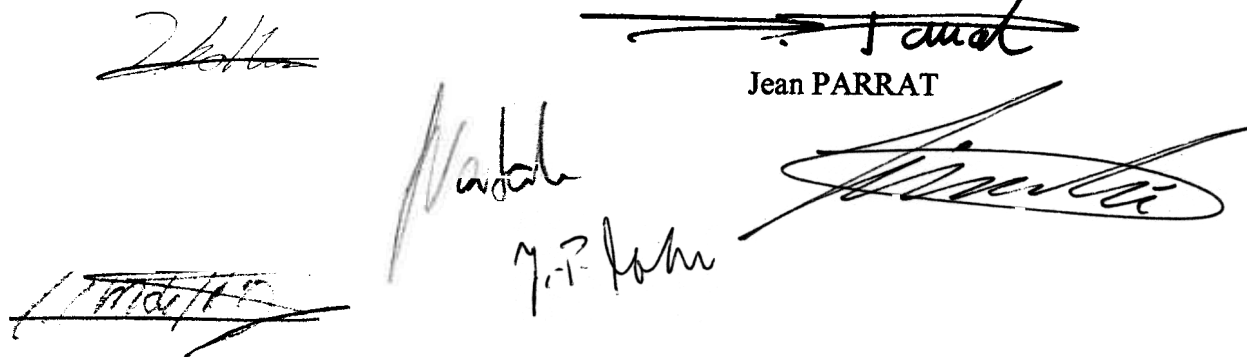
Nous demandons la création d'un service communal des ressources humaines comptant sur un ou une cheffe du personnel à 100% doté-e compétences élargies. Le Service sera créé sur la base d'une politique du personnel clairement définie, rendue publique et applicable à l'ensemble des départements. Doté du personnel administratif indispensable à son fonctionnement, le service doit être étoffé par au minimum un poste à même d'assurer le suivi administratif. Rattaché à la mairie, le service du personnel conduit l'ensemble des questions relatives à la gestion des ressources humaines au sein de l'administration communale. En matière de gestion des ressources humaines, il est chargé de l'application uniforme de la politique du personnel dans l'ensemble des départements.

Ce service sera créé en tenant compte des compétences internes déjà existantes.

Delémont, le 26 septembre 2005

Combat socialiste•POP

Jean PARRAT



The image shows several handwritten signatures in black ink. One signature is clearly legible as 'Jean PARRAT'. Below it, the name 'Jean PARRAT' is printed in a standard font. There are other illegible signatures to the left and right, and a large, stylized signature at the bottom right.